



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9513^e séance

Mardi 19 décembre 2023, à 10 h 20

New York

Provisoire

Présidents : M. De La Gasca/M. Montalvo Sosa (Équateur)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. França Danese
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M. Fernandes
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient ; et le général de division Patrick Gauchat, Chef de mission et Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Je consacrerai mon exposé périodique sur la situation au Moyen-Orient au vingt-huitième rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Le rapport écrit du Secrétaire général couvre la période allant du 19 septembre au 7 décembre 2023.

Alors que la guerre entre Israël et le Hamas fait rage à Gaza, l'année 2023 qui s'achève aura été l'une des plus meurtrières de l'histoire de ce conflit, la situation s'étant détériorée sur presque tous les fronts. Depuis la fin de la période couverte par le rapport écrit, les hostilités se sont poursuivies dans la bande de Gaza, les forces israéliennes ayant continué d'avancer dans Khan Younès, dans le sud de la bande de Gaza, et intensifié leurs opérations dans les bastions présumés du Hamas dans le nord, dans le camp de réfugiés de Jabaliya et dans le quartier de Choujaïyé, ainsi qu'à l'hôpital Kamal Adwan. Israël a poursuivi ses frappes aériennes intensives dans toute la bande de Gaza.

Plus d'un millier de personnes, en grande majorité des Palestiniens, ont été tuées. Le nombre de victimes civiles, notamment parmi les femmes et les enfants, reste insoutenable.

Alors que plus de 100 otages israéliens sont toujours détenus par le Hamas, l'armée israélienne a annoncé avoir récupéré les corps de trois otages, deux dans un tunnel du camp de réfugiés de Jabaliya et une femme. Le 15 décembre, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont déclaré que des soldats israéliens avaient abattu par erreur trois otages à Choujaïyé.

Le Hamas et d'autres factions militantes ont également continué de lancer des tirs de roquettes indiscriminés contre des zones du sud et du centre d'Israël, y compris une salve qui a visé Jérusalem le 15 décembre.

L'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza continue de se heurter à des difficultés quasi insurmontables. Face à des déplacements de populations d'une ampleur inimaginable et aux hostilités en cours, le dispositif d'intervention humanitaire est au bord de l'effondrement. Les mesures limitées prises par Israël, notamment l'autorisation de l'entrée de davantage de carburant, de nourriture et de gaz de cuisson dans la bande de Gaza, et l'ouverture du point de passage de Kerem Shalom/Karam Abou Salem pour permettre l'entrée des fournitures humanitaires, sont des signes positifs, mais elles sont en deçà de ce qui est nécessaire pour répondre aux besoins résultant de la catastrophe humaine en cours sur le terrain. La partie nord de la bande de Gaza reste en grande partie inaccessible aux acteurs humanitaires en raison de l'insécurité et des restrictions d'accès imposées par Israël.

Si nous nous concentrons aujourd'hui sur Gaza, n'oublions pas que notre attention, au cours des neuf premiers mois de l'année, s'est portée sur une Cisjordanie en crise, avec des pressions croissantes liées aux activités de peuplement qui, je le note, ont plus que doublé pour atteindre un nouveau record annuel depuis 2017, aux actes de violence perpétrés par des colons, à l'augmentation des attaques armées palestiniennes, aux opérations des forces de sécurité israéliennes, à la détérioration rapide de la situation budgétaire et économique, et aux difficultés de l'Autorité palestinienne à faire face à ces défis. La plupart de ces tendances se sont poursuivies et intensifiées.

Le 8 décembre, les forces israéliennes ont tué six Palestiniens, dont un enfant de 14 ans et un commandant local de la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa, affiliée au Fatah, lors d'une opération dans le camp de réfugiés de Faraa, qui a donné lieu à des échanges de tirs avec des Palestiniens armés.

Du 12 au 14 et du 16 au 17 décembre, Israël a mené deux opérations de grande envergure respectivement dans le camp de réfugiés de Jénine et à Toulkarm. Ces opérations ont été caractérisées notamment par des échanges de tirs avec des Palestiniens armés, des frappes de drones israéliens et des perquisitions. À Toulkarm, les bulldozers des FDI ont causé d'importants dégâts aux infrastructures. Dix-sept Palestiniens ont été tués et des dizaines ont été arrêtés.

La situation budgétaire de l'Autorité palestinienne est restée extrêmement précaire, sur fond d'inquiétudes économiques plus générales en Cisjordanie. Quelque

150 000 travailleurs palestiniens n'ont pas pu se rendre sur leur lieu de travail depuis qu'Israël a imposé des restrictions d'entrée strictes à la suite des attentats perpétrés le 7 octobre.

Je demeure préoccupé par les répercussions plus larges de la guerre à Gaza et le risque d'escalade dans la région. Les échanges de tirs quotidiens de part et d'autre de la Ligne bleue se sont poursuivis, le risque d'erreur d'appréciation et d'escalade constituant une menace grave pour la stabilité régionale. Il faut à tout prix éviter que le Liban ne se retrouve au cœur d'un embrasement régional et faire en sorte que les parties reprennent la cessation des hostilités, dans le cadre de la résolution 1701 (2006).

Dans le même temps, en mer Rouge, les houthistes du Yémen ont pris pour cible de nombreux navires en les arraisonnant à l'aide de drones et de missiles. Les frappes ont endommagé un certain nombre de navires, tandis que d'autres ont été interceptés par les forces navales des États-Unis et d'autres pays de la région, ce qui suscite des inquiétudes quant à la sécurité de la navigation dans cette artère commerciale essentielle. Quatre grandes compagnies maritimes auraient demandé à leurs navires de ne pas transiter par la mer Rouge, tandis que le port israélien d'Eilat a fait état d'une baisse de 80 % de ses recettes depuis le début des attaques.

Je voudrais à présent formuler plusieurs observations concernant la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016) pendant la période considérée.

Les violences qui se déroulent depuis le 7 octobre en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, en particulier dans la bande de Gaza et ses environs, ont ébranlé la région et, chose plus tragique, bouleversé la vie de millions de Palestiniens et d'Israéliens.

Je condamne fermement les attaques armées ignobles menées par le Hamas et d'autres acteurs en Israël. Rien ne saurait justifier les actes de terreur qui ont été commis ni les homicides, les mutilations et les enlèvements qui ont été infligés délibérément à des civils et d'autres personnes protégées. Les récits des attaques font état d'actes de brutalité impossibles à accepter ou à comprendre. Je suis consterné par les informations selon lesquelles des violences sexuelles ont été perpétrées pendant les attaques. Ces actes doivent donner lieu à des enquêtes rigoureuses et à des poursuites.

Les tirs indiscriminés de roquettes vers des centres de population israéliens, qui se poursuivent à ce jour, constituent une violation du droit international humanitaire et doivent cesser totalement.

Je me félicite de la libération de 110 otages israéliens et étrangers et je réaffirme que tous les otages restants doivent être libérés immédiatement et sans condition, conformément à la résolution 2712 (2023).

L'ampleur des hostilités entre Israël et le Hamas ainsi que le nombre des morts et l'étendue et des destructions à Gaza sont sans précédent et insupportables à voir. Je condamne sans équivoque l'homicide de civils dans la bande de Gaza, notamment de femmes et d'enfants. Je pleure la mort de chaque civil qui a perdu la vie, y compris les 131 collègues qui travaillaient pour l'ONU et qui représentent la plus grande perte en vies humaines de l'histoire de l'Organisation.

Je reste gravement préoccupé par l'impact des hostilités en cours sur la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Les conditions actuelles rendent impossible la conduite d'opérations humanitaires dignes de ce nom.

Je suis également très préoccupé par l'escalade des tensions en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Les affrontements armés se sont intensifiés entre les Palestiniens et les forces de sécurité israéliennes, principalement dans le contexte des opérations israéliennes, d'où un nombre extrêmement élevé de morts et d'arrestations. Je réaffirme que les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que lorsque cela est absolument indispensable pour protéger des vies.

Je suis alarmé par les attaques meurtrières perpétrées par des colons israéliens contre des Palestiniens et par celles qui sont commises par des Palestiniens contre des Israéliens en Cisjordanie occupée et en Israël. Tous les auteurs d'actes de violence doivent être placés face à leurs responsabilités et traduits rapidement en justice. Je suis consterné par les nombreux cas où des responsables politiques ont glorifié la violence et encouragé l'homicide de civils. Ces discours ignobles doivent être rejetés catégoriquement par les responsables de toutes les parties. Les dirigeants et dirigeantes ont l'obligation de condamner clairement et explicitement les actes de terreur et de violence dirigés contre des civils.

Je reste profondément préoccupé par l'expansion incessante des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, qui entrave l'accès des Palestiniens à leurs terres et à leurs ressources et menace la viabilité d'un futur État palestinien indépendant. Je réaffirme que les colonies israéliennes constituent une violation flagrante des résolutions des organes de l'ONU et du droit international, et j'appelle le Gouvernement israélien à cesser immédiatement toute activité de colonisation.

Cette guerre dévastatrice vient nous rappeler de façon tragique que rien ne saurait remplacer un processus politique légitime qui permettra de régler les problèmes fondamentaux qui alimentent le conflit. Il est essentiel, en cette période charnière, d'aider les parties à relancer l'action

politique longtemps différée qu'il faut mener pour parvenir à une solution à deux États. J'exhorte les Israéliens, les Palestiniens, les États de la région et la communauté internationale dans son ensemble à œuvrer de concert à la réalisation de cet objectif. L'ONU a déjà commencé à œuvrer dans ce sens en menant des consultations actives dans la région. Notre travail doit se poursuivre.

L'ONU reste déterminée à aider les Palestiniens et les Israéliens à mettre fin à l'occupation et à régler le conflit conformément au droit international, aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux, afin de concrétiser la solution des deux États – Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, viable et souverain, dont Gaza fait partie intégrante – qui vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières de 1967, et qui auraient tous deux Jérusalem pour capitale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général Gauchat.

M. Gauchat (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité pour partager les vues de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) sur la situation au Moyen-Orient.

Les événements qui se sont produits le samedi 7 octobre ont surpris, choqué et consterné tout le monde, et le conflit qu'ils ont déclenché continue de se faire sentir dans la région. L'ONUST n'étant pas présent à Gaza ou dans le sud d'Israël, ni dans les environs, son personnel n'a pas été en mesure d'observer directement les événements du 7 octobre ni l'évolution de la situation depuis lors. Ces événements ont toutefois eu à n'en point douter des répercussions sur nos activités et la dynamique régionale.

L'ONUST est né il y a 75 ans. Le 29 mai 1948, le Conseil a appelé, dans sa résolution 50 (1948), à la cessation des hostilités en Palestine. Cette trêve devait être supervisée par un médiateur de l'ONU, assisté d'un groupe d'observateurs militaires, qui allait devenir l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, la première opération de maintien de la paix dans l'histoire de l'ONU.

En 1949, avec la signature des quatre accords d'armistice – un entre Israël et chacun de ses voisins arabes, l'Égypte, la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne –, le Conseil a déclaré que le rôle du médiateur prenait fin et confié au chef d'état-major de l'ONUST le soin de superviser la mise en œuvre des accords d'armistice. En outre, l'ONUST a été chargé d'aider les parties à appliquer et à faire respecter ces accords, jusqu'à ce que la situation future de la Palestine soit réglée de manière pacifique. Ce mandat en deux parties reste à ce jour la raison d'être de l'ONUST et se concrétise, d'une part, par le déploiement d'observateurs militaires experts chargés de maintenir des cessez-le-feu sans condition et, d'autre part, par le maintien de contacts régionaux étroits avec les pays hôtes.

Au niveau opérationnel, depuis le 8 octobre, de nombreuses violations du cessez-le-feu ont eu lieu de part et d'autre de la Ligne bleue, entre Israël et le Liban, et dans le Golan, entre Israël et la République arabe syrienne. Les observateurs militaires de l'ONUST, qui constituent le Groupe d'observateurs au Liban (GOL) et le Groupe d'observateurs au Golan (GOG), sous le contrôle opérationnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, respectivement, ont pris des mesures de sécurité appropriées et adaptées. Ils continuent de jouer un rôle essentiel en garantissant l'exactitude des rapports militaires, des observations, des enquêtes sur les violations du cessez-le-feu et des inspections dans le Golan. Ils font également rapport afin de pouvoir assurer la liaison avec les parties, y compris dans le but de désamorcer les tensions.

Au cours des dernières semaines, les ajustements ont principalement porté sur la logistique, la sécurité et la relève et le déploiement du personnel. Depuis le 8 octobre, les points de passage militaires utilisés par l'ONUST entre Israël et le Liban, ainsi qu'entre le Golan occupé par Israël et le Golan contrôlé par la Syrie, sont fermés. De même, les points d'accès aux postes d'observation fermés, situés juste à l'extérieur de la barrière technique des Forces de défense israéliennes dans le Golan, ont été condamnés, entravant ainsi la relève et le soutien logistique. Grâce à un dialogue constructif avec les parties, l'ONUST a pu mettre en place les mesures de soutien et de sécurité minimales requises pour les observateurs militaires déployés.

Dans le sud du Liban, où l'on observe une nette tendance à l'escalade, les observateurs militaires de l'ONUST au sein du GOL continuent d'effectuer des patrouilles quotidiennes le long de la Ligne bleue, en prenant des risques calculés. Dans le cadre de l'action

plus vaste menée par la FINUL, cette présence internationale encourage les parties à faire preuve de retenue dans leurs activités cinétiques. Dans l'ensemble des zones où l'ONUST est déployé, nos observatrices militaires jouent un rôle indispensable dans les contacts avec les femmes et les enfants locaux, compte tenu du pourcentage exemplaire de policières que compte la mission, à savoir 22 %. Les fonctions de liaison quotidiennes des observateurs militaires de l'ONUST comprennent le dialogue avec la population locale, les dirigeants locaux et les commandants militaires. À cet égard, je tiens à ajouter que, dans le cadre de la situation tendue que connaît actuellement le sud du Liban, leur présence est rassurante pour la population locale.

Parallèlement au travail mené par les observateurs militaires sur les lignes de cessez-le-feu, l'ONUST maintient des bureaux de liaison au Caire, à Beyrouth et à Damas, ainsi qu'à Jérusalem pour la Jordanie et Israël. Les fonctions de liaison régionale de l'ONUST lui permettent d'analyser des questions complexes et de s'en occuper, en particulier celles qui ne sont pas couvertes par d'autres missions opérant dans la région, qu'il s'agisse de missions de maintien de la paix ou de missions politiques spéciales. Cela nous permet aussi de nouer des contacts directs avec les cinq parties – et je tiens à souligner que nous entretenons de très bons contacts avec chacune d'entre elles – afin de transmettre des informations et d'élaborer des mesures tactiques destinées à renforcer la confiance. Je l'ai fait à plusieurs reprises depuis le 7 octobre. Dans chacune des capitales des cinq pays hôtes de l'ONUST où je me suis rendu, les autorités ont fait part de leurs vues sur la situation régionale, ainsi que sur les cessez-le-feu auxquels l'ONUST participe par l'intermédiaire du GOL et du GOG.

À titre d'exemple, dans la zone de la Ligne bleue, les responsables israéliens et libanais m'ont fait part de leur volonté de renforcer la sécurité et la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). En ce qui concerne le Golan, tant Israël que la Syrie m'ont fait part de leur ferme volonté de maintenir l'armistice en place. Ils ont également exprimé leurs préoccupations et leurs attentes à l'égard du système de maintien de la paix. Sur cette base, j'ai bien entendu transmis ces messages aux parties et à mes collègues des Nations Unies concernés, car cela contribue aux efforts globaux déployés par l'ONU en faveur de la paix dans la région. Au cours des échanges, j'ai systématiquement cherché à désamorcer les situations potentiellement dangereuses, en clarifiant les positions et en assurant à mes interlocuteurs que je relaierais leurs messages. Cela est toujours accueilli favorablement par toutes les parties.

Pour terminer, l'ONUST continue de s'acquitter de son mandat régional. Le Conseil peut être assuré que l'ONUST est une mission dynamique composée de femmes et d'hommes – appartenant à la sphère nationale et internationale, militaire et civile – qui restent fidèles au concept d'une mission d'observation militaire non armée opérant avec le consentement des cinq parties. À mesure que la situation régionale évolue, nous continuerons de contribuer à un règlement global, juste et pacifique de la situation au Moyen-Orient, conformément aux mandats qui nous ont été confiés par le Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le général de division Gauchat de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés le Coordonnateur spécial Wennesland et le Chef de mission et Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, le général de division Gauchat.

Au cours des derniers jours et des dernières semaines, nous avons partagé bon nombre de nos réflexions sur le sujet, et nous aurons d'autres choses à dire dans le courant de la journée. Mais pour l'heure, il convient de rappeler quelques éléments : les atrocités commises par le Hamas le 7 octobre doivent être condamnées ; nous devons rendre justice aux victimes des actes effroyables de violence sexuelle commis par le Hamas ce jour-là et depuis ; aujourd'hui encore, les Israéliens subissent des tirs de barrage de roquettes – des roquettes lancées par le Hamas depuis des infrastructures civiles à Gaza et visant des civils en Israël ; les civils doivent être protégés ; l'aide humanitaire doit parvenir à celles et ceux qui en ont désespérément besoin ; le Hamas ne doit pas être autorisé à contrôler Gaza, et ce, dans l'intérêt de la sécurité des Israéliens et des Palestiniens ; Israël a le droit de protéger sa population contre le terrorisme ; les acteurs régionaux, notamment les houthistes, doivent s'abstenir d'exploiter et d'étendre le conflit ; l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient doit être soutenu – et les États-Unis ont fourni plus de 422 millions de dollars pour répondre à ses appels lancés en 2023 à cette fin ; et, en fin de compte, nous devons tous et toutes œuvrer en faveur de la solution des deux États, qui constitue le seul fondement d'une paix véritablement durable.

Bien entendu, comme l'a souligné le Coordonnateur spécial Wennesland, les événements qui se sont produits en Cisjordanie au cours de l'année écoulée nous ont éloignés

de cette réalité. Il s'agit notamment de la poursuite des activités d'implantation en Cisjordanie, qui compromet la possibilité de créer un État palestinien. Citons aussi la montée en flèche alarmante des actes de violence commis par les colons, d'autant plus que, même avant l'attaque du Hamas du 7 octobre, l'année 2023 a été l'année la plus meurtrière pour les Palestiniens en Cisjordanie depuis 2005.

Les États-Unis condamnent ces attaques violentes. Nous estimons que les auteurs de ces actes doivent être amenés à en répondre. Comme l'a annoncé le Secrétaire d'État Blinken au début de ce mois, nous continuerons d'imposer une interdiction de visa aux extrémistes qui compromettent la paix, la sécurité et la stabilité en Cisjordanie. Nous appliquons déjà cette politique à des dizaines de personnes et à leurs familles. Nous avons insisté à maintes reprises auprès du Gouvernement israélien sur le fait qu'il devait lui aussi faire davantage pour enquêter sur les violences et veiller à ce que les colons extrémistes qui les ont perpétrées en répondent. En outre, les responsables israéliens ne doivent pas attiser les flammes de la violence en recourant à un discours incendiaire et déshumanisant, car nous avons vu comment les mots sont lourds de conséquences, non seulement en Cisjordanie, mais aussi dans le monde entier. Au cours des deux derniers mois, nous avons été témoins d'une recrudescence de l'antisémitisme et de l'islamophobie, tant en ligne qu'au sein de nos communautés, y compris dans notre propre quartier, ici à New York, à quelques pâtés de maisons au nord, un vendeur de nourriture halal a été victime d'un harcèlement ignoble et fanatique, et de l'autre côté de la rivière, à Brooklyn, un Juif a été sauvagement passé à tabac devant son domicile familial. Les mots ont de l'importance, et nous devons faire davantage pour prévenir ce dangereux comportement déshumanisant.

Il y a deux autres sujets que je souhaiterais aborder aujourd'hui.

Le premier a trait à la situation des journalistes qui font des reportages dans la région, car aujourd'hui, ils ne sont pas seulement témoins de ce qui se passe. Ils en font l'expérience directe – toute l'expérience. Un grand nombre d'entre eux ont perdu des membres de leur famille, dont Wael Al-Dahdouh, journaliste d'Al-Jazira, qui a lui-même été blessé la semaine dernière. D'autres ont été déplacés de leurs foyers ou ont été grièvement blessés dans l'exercice de leurs fonctions. Et un nombre bien trop nombreux d'entre eux a été tué, faisant de cette période la plus meurtrière de l'histoire pour les journalistes. Rares sont les métiers plus nobles que ceux qui consistent à dire la vérité. Les mots des journalistes influencent les cœurs et

les esprits et incitent les gens à agir. Et en ce moment, il faut faire davantage pour les protéger.

La note sur laquelle je voudrais conclure mon intervention concerne les otages. Cette semaine, notre mission a rencontré de jeunes Israéliens dont les proches sont toujours retenus en captivité à Gaza. Ils sont venus nous voir pour partager les histoires de leurs proches, et nous leur avons promis de raconter ces histoires au Conseil et au monde. Nous avons entendu Amit et Michael Levy, dont la sœur, Naama, a été enlevée par le Hamas. Nous sommes nombreux à avoir vu la vidéo la montrant forcée de monter dans une Jeep sous la menace d'une arme, les mains liées et le pantalon ensanglanté. Mais ce que beaucoup d'entre nous ignorent, c'est l'histoire de Naama, le fait qu'elle était une militante pacifiste qui a noué des liens avec les Palestiniens dans le but de bâtir un avenir meilleur. Elle rêvait d'être diplomate, et peut-être même de siéger dans cette salle. Son sourire nous manque chaque jour. Nous continuerons à partager l'histoire de Naama, et celle de tous les otages, jusqu'à ce qu'ils soient rentrés chez eux, et jusqu'à ce qu'Amit et Michael puissent à nouveau être avec leur sœur.

Nous devons porter dans nos cœurs la douleur de toutes les parties et de toutes les personnes dont la vie a été bouleversée et détruite par un conflit que le Hamas a déclenché, que le Hamas a relancé après une pause humanitaire d'une semaine et auquel le Hamas pourrait à nouveau mettre un terme simplement en libérant les otages. Pour toutes les personnes qui souffrent en Israël, à Gaza, en Cisjordanie et partout dans le monde, travaillons de bonne foi pour mettre fin à ce cycle de violence et semer les graines d'une paix durable.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Wennesland, d'avoir fait le point sur la situation, et le général Gauchat d'avoir partagé avec nous des informations sur les activités très importantes de l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

Le Japon exprime sa vive inquiétude au sujet de l'aggravation de la crise humanitaire à Gaza. À la suite de la reprise des combats après la fin de la pause humanitaire, les frappes aériennes et les opérations au sol, en particulier dans le sud de la bande de Gaza, ont fait un nombre important de victimes civiles. Le nombre total de morts à Gaza approche les 20 000, et les deux tiers des victimes seraient des femmes et des enfants. Cela doit cesser.

Les installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sont surpeuplées de Palestiniens déplacés, la faim augmente à un rythme très inquiétant et les maladies transmissibles se propagent rapidement. Comme l'a dit le Commissaire général de l'UNRWA, M. Lazzarini, partout où l'on va, les gens sont désespérés, affamés et terrifiés.

Il est essentiel qu'Israël respecte le droit international, notamment le droit international humanitaire, afin d'éviter qu'il ne soit porté atteinte à des civils innocents et à des infrastructures civiles de base. Le Japon appelle également toutes les parties à agir de bonne foi sur la base de la résolution 2712 (2023).

La quantité d'aide qui transite par Rafah est loin d'être suffisante. Nous notons que le point de passage de Kerem Shalom est enfin ouvert en vue de l'acheminement direct de l'aide humanitaire à Gaza. Ce sera une bouée de sauvetage vitale pour un grand nombre de personnes, mais, comme nous l'a dit le Coordonnateur spécial, cela reste en deçà des besoins.

Au-delà de Gaza, le risque d'un débordement régional demeure important. Les affrontements qui se poursuivent à la frontière nord d'Israël pourraient facilement dégénérer à la suite d'une seule erreur d'appréciation. Les tirs de missile et les attaques de navires par les houthistes perturbent considérablement le transport maritime mondial et menacent la sûreté maritime dans la région. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation du *Galaxy Leader*, un navire exploité par une société japonaise, qui a été saisi par les houthistes et qui est détenu, avec son équipage multinational, depuis près d'un mois. Nous demandons instamment aux houthistes de libérer immédiatement et sans condition le navire et son équipage.

Pendant ce temps, nous observons avec inquiétude la flambée de violence en Cisjordanie, en raison des actes commis par des colons, ainsi que la multiplication des attaques de Palestiniens contre des Israéliens, qui enveniment la situation. Le Japon appelle une nouvelle fois Israël à s'abstenir de poursuivre ses activités de peuplement, qui constituent une violation flagrante du droit international et sont contraires aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je voudrais dire que la communauté internationale doit déployer tous les efforts possibles pour atténuer de toute urgence les souffrances à Gaza et mettre fin à cette tragédie. Nous ne pouvons plus faire abstraction des causes profondes du conflit israélo-palestinien,

qui dure depuis longtemps. Israël et un État palestinien indépendant doivent vivre côte à côte, dans la paix et la sécurité. Nous devons entendre les appels lancés par des voix du monde entier qui souhaitent voir ces aspirations se réaliser pleinement et résolument. Il n'y a tout simplement pas d'autre solution, et il est grand temps d'agir.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Wennesland, et le général Gauchat de leurs exposés.

Le Brésil regrette profondément que la résolution 2334 (2016) continue d'être bafouée, ce qui ne fait qu'accroître les tendances négatives qui mettent en péril la solution des deux États. Malheureusement, c'est le cas de presque toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité concernant le conflit israélo-palestinien, sans parler de celles qui ont tout bonnement fait l'objet d'un veto.

Alors que le monde constate avec stupeur et impuissance l'effroyable bilan humain de la guerre en cours à Gaza, les activités de peuplement contraires au droit international se poursuivent et s'étendent, sans relâche et sans entrave, dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, en violation flagrante du droit international et au mépris de l'autorité du Conseil. Nous sommes profondément préoccupés par l'augmentation du nombre de Palestiniens qui sont contraints de quitter leurs foyers en raison des activités de peuplement, qui n'ont fait que se multiplier après les attaques terroristes du 7 octobre contre Israël, ainsi que par l'intensification des actes de violence perpétrés par des colons en Cisjordanie. La violence d'État est en hausse, et pas seulement à Gaza. Les démolitions, les ordres d'expulsion et d'autres types d'attaques contre les Palestiniens et leurs foyers se multiplient sur le territoire palestinien, notamment à Jérusalem-Est.

Le dernier rapport en date du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) (S/2023/988) nous rappelle la gravité de la situation, notamment le nombre effarant de victimes et l'ampleur des destructions causées par la guerre. Des niveaux de violence et de destruction sans précédent dans une région déjà marquée par une grave instabilité ont donné lieu, au cours de la dernière période considérée, au bilan le plus meurtrier, tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens, dans l'histoire de ce conflit vieux de 75 ans.

Des responsables de l'ONU, dont le Secrétaire général, nous ont également mis en garde contre l'effondrement imminent du système humanitaire à Gaza, provoqué par des opérations militaires mettant en péril la

sécurité des travailleurs humanitaires, ainsi que par des décisions visant à limiter l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin. Notre incapacité de répondre à leur appel à l'aide en instaurant un cessez-le-feu et en augmentant l'aide humanitaire a contribué à la perte d'autres vies innocentes.

Par sa lenteur, le Conseil cautionne depuis bien trop longtemps ce cycle sans fin de violence et d'anarchie. Notre incapacité, non seulement à adopter des résolutions dignes de ce nom, mais aussi à faire appliquer les décisions déjà adoptées, a donné l'impression qu'au Moyen-Orient, la seule loi qui vaille est celle du plus fort.

Cette situation n'est dans l'intérêt de personne. Au contraire, elle ne fait qu'alimenter la violence et le ressentiment. Elle encourage également le mépris du droit et la méfiance envers la capacité de la communauté internationale à honorer sa promesse et son engagement en faveur d'une solution des deux États, avec Israël et un État de Palestine viable vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières mutuellement acceptées et internationalement reconnues.

Notre devoir collectif de promouvoir une paix durable au Moyen-Orient nous oblige aujourd'hui à garantir le respect du droit international par toutes les parties au conflit israélo-palestinien, notamment la protection des civils, la libération immédiate et inconditionnelle des otages et l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, par la voie de la justice, du principe de responsabilité et de la réconciliation, ce qui implique notamment de mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et d'assurer le respect de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je voudrais commencer par remercier le Coordonnateur spécial Tor Wennesland et le général de division Patrick Gauchat pour leur participation à cette séance. Nous saluons et remercions leurs grands efforts en vue de faire respecter le droit international humanitaire et des droits de l'homme ainsi que de liaison avec tous les acteurs régionaux afin d'éviter une escalade régionale.

Comme le rappelle le dernier rapport du Secrétaire général (S/2023/458), la résolution 2334 (2016) du Conseil condamne « tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation, d'incitation à la violence et de destruction ». Dans cet esprit, la Suisse a condamné les actes de terreur commis par le Hamas le 7 octobre dernier et appelle depuis à la libération immédiate et inconditionnelle des otages. Le Secrétaire général condamne aussi fermement,

dans son rapport, ces actes de terreur, y compris les prises d'otage ainsi que les violences sexuelles commises au cours des attaques par le Hamas.

Depuis, des milliers de civils ont tragiquement perdu la vie en Israël, et encore beaucoup plus dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé. Le risque de régionalisation du conflit reste réel, comme le montrent les tensions croissantes de part et d'autre de la Ligne bleue.

La situation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est le démontre également. Le nombre de morts parmi les civils y atteignait déjà des records effrayants avant le 7 octobre. Depuis cette date, les violences sont en hausse et, selon l'ONU, plus de 250 Palestiniens, dont un quart d'enfants, ont été tués. Plus de deux tiers d'entre eux sont morts lors d'opérations israéliennes, y inclus des frappes aériennes et des incursions, notamment dans les camps de Toulkarm, de Jénine et de Balata.

La Suisse appelle Israël à respecter ses obligations de droit international lors de telles opérations. En particulier, l'usage de la force doit notamment répondre aux critères de nécessité et de proportionnalité, et protéger les droits de tout individu à la vie et à la sécurité de sa personne.

En outre, nous condamnons les actes violents commis par des colons contre les civils palestiniens, qui renforcent l'environnement coercitif régnant en Cisjordanie. Celui-ci a mené à la mort de plusieurs Palestiniens, au déplacement forcé de plus d'un millier de civils et à la destruction d'infrastructures essentielles depuis le 7 octobre. La montée de cette violence est inacceptable.

La Suisse rappelle les obligations d'Israël en vertu du droit international, y compris l'obligation de protéger la population civile. Dans un environnement d'impunité presque complète, des enquêtes indépendantes doivent être menées concernant toutes les violations du droit international afin que leurs auteurs soient traduits en justice. En outre, les colonies israéliennes en Territoire palestinien occupé sont illégales au regard du droit international humanitaire, comme mentionné dans la résolution 2334 (2016). En tant que Puissance occupante, Israël doit s'abstenir de prendre des mesures qui introduiraient des changements permanents dans le Territoire palestinien.

Aujourd'hui, à Gaza, la protection des civils n'est pas respectée. L'aide reste insuffisante : il faut l'augmenter, s'assurer de sa pertinence et surtout créer les conditions pour sa distribution efficace dans toute la bande de Gaza. Nous saluons l'ouverture de Kerem Shalom et attendons qu'elle permette l'entrée de biens humanitaires et commerciaux par une diversité de voies d'accès.

Face à la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza avec un risque réel d'un effondrement de l'ordre social, nous espérons que le Conseil saura assumer sa responsabilité et se prononcer pour soutenir la population civile gazaouite dans le besoin.

Tout en reconnaissant le droit d'Israël d'assurer sa défense et sa sécurité, nous appelons les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire, notamment à remplir leurs obligations dans la conduite des hostilités, en particulier celles de respecter les principes de proportionnalité, de distinction et de précaution, en toute circonstance.

Nous devons soutenir tout processus en faveur de la paix et de la sécurité. La participation pleine, égale et significative des femmes palestiniennes et israéliennes est essentielle. La solution à deux États est le seul fondement à même de garantir la paix et la stabilité dans la région. Nous devons contribuer à reconstruire ce fondement pour deux États démocratiques, Israël et la Palestine dont Gaza fait partie intégrante, vivant côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique félicite la présidence équatorienne d'avoir organisé la présente séance d'information sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions les intervenants, M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, et le général de division Patrick Gauchat, Chef d'état-major de l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, de leurs exposés éclairants sur le processus de paix au Moyen-Orient.

Comme d'autres membres du Conseil, le Mozambique a exprimé ses graves préoccupations concernant la situation dans le Territoire palestinien occupé. Plus précisément, nous avons attiré l'attention sur plusieurs questions cruciales, telles que l'expansion des colonies de peuplement, la violence contre les civils, les déclarations incendiaires et d'autres actes de provocation entre les parties. Tous ces actes constituent des violations flagrantes du droit international, contribuent à attiser les tensions et font obstacle à la paix dans la région.

Il est vital que toutes les parties concernées fassent preuve de la plus grande retenue, privilégient le dialogue et s'emploient à apaiser les tensions. La communauté internationale doit continuer à plaider en faveur d'une résolution juste et pacifique de ce conflit de longue date.

Nous sommes profondément préoccupés par l'aggravation de la crise humanitaire à Gaza. Le conflit actuel opposant les forces israéliennes aux groupes armés

palestiniens a aggravé la situation, plongeant des milliers de personnes dans la détresse. Conscient de la situation sur le terrain, le Mozambique se félicite des efforts inlassables déployés par toutes les parties prenantes et la communauté internationale pour faire avancer le processus de paix.

Nous saluons donc plusieurs initiatives menées en vue de résoudre la crise actuelle, notamment les réunions de haut niveau organisées par la Jordanie, l'Égypte, le Qatar, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite, les États-Unis d'Amérique, les dirigeants musulmans et arabes, l'Organisation de la coopération islamique et la Ligue des États arabes.

Il est tout aussi important que les deux parties fassent preuve de bonne volonté. Dans cet esprit, la libération immédiate des otages est primordiale. Nous devons unir nos efforts en vue d'une pause humanitaire et d'une désescalade du conflit pour sauver des vies humaines et défendre la dignité humaine.

Au vu de la gravité de la situation, nous appelons à l'application immédiate de la résolution 2712 (2023) pour garantir la fourniture rapide de biens et de services vitaux pour le bien-être et la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants. Il est urgent d'intensifier et d'améliorer l'accès humanitaire à Gaza. Des vies sont en jeu et nous avons le devoir d'aider les plus vulnérables, notamment les enfants et les femmes.

Nous pensons que seule une suspension immédiate des hostilités peut permettre un accès humanitaire sûr et sans entrave et la fourniture d'une aide vitale à la population civile en détresse. Le Mozambique est donc pleinement favorable à la proposition du Secrétaire général d'établir un mécanisme de contrôle pour confirmer la nature humanitaire des convois d'aide à Gaza. Nous estimons que cela permettra d'accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire.

La position du Mozambique sur le conflit israélo-palestinien est bien connue et découle de sa conviction selon laquelle la solution des deux États reste fondamentale pour parvenir à une paix et à une harmonie durables dans la région. Cela nécessite un effort commun de la part des deux parties au conflit, avec l'appui de la communauté internationale, conformément aux résolutions 242 (1967) et 2334 (2016). Nous exhortons les parties à poursuivre un dialogue constructif pour parvenir à cet objectif, tout en respectant le principe de la solution des deux États.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Une catastrophe humanitaire se déroule à Gaza, et les souffrances extrêmes des civils palestiniens innocents ne semblent pas

près de s'atténuer. Israël est confronté à l'horreur brutale des attaques du 7 octobre. Plus de 130 otages sont toujours détenus par le Hamas et, ce matin même, j'ai rencontré les parents d'une jeune fille toujours retenue en otage. Leurs paroles resteront longtemps gravées dans ma mémoire.

Comme l'a dit le Premier Ministre de mon pays, nous avons besoin d'un cessez-le-feu durable pour briser le cycle de la violence. Le Hamas doit cesser de tirer des roquettes sur Israël. Tous les otages doivent être libérés. Et l'aide doit être acheminée dans la bande de Gaza. C'est le seul moyen de parvenir à une paix durable fondée sur la solution des deux États, qui garantisse la coexistence pacifique des Israéliens et des Palestiniens.

Nous voudrions mettre l'accent sur trois points.

Premièrement, trop de civils ont été tués. Israël doit veiller à ce que les efforts qu'il déploie pour lutter contre la menace posée par le Hamas soient ciblés et précis, et il doit faire davantage pour faire adéquatement la distinction entre les terroristes et les civils. Les infrastructures civiles doivent être protégées, conformément au droit international humanitaire. Le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni ont fait passer ce message à Israël à maintes reprises et continueront de le faire.

Deuxièmement, nous devons poursuivre nos efforts pour augmenter l'aide humanitaire destinée à Gaza, par autant de voies directes que possible. Nous nous félicitons de l'accord sur l'ouverture du point de passage de Kerem Shalom et espérons qu'il sera mis en œuvre de toute urgence. Israël doit également augmenter immédiatement la gamme de produits humanitaires autorisés à entrer dans la bande de Gaza.

Troisièmement, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, le nombre d'actes de violence commis par des colons extrémistes en Cisjordanie a considérablement augmenté ces derniers mois. Depuis le 7 octobre, huit Palestiniens ont été tués par des colons israéliens, dont un enfant, et au moins 1 257 ont été déplacés en raison d'actes de violence perpétrés par des colons et des restrictions d'accès. Nous condamnons fermement ces actes odieux, qui compromettent les perspectives de paix. Les colons qui ont commis des violences sont interdits d'entrée au Royaume-Uni, afin que notre pays ne puisse pas servir de refuge aux auteurs de ces actes d'intimidation. Israël doit également faire davantage pour amener les colons ayant commis des violences à répondre de leurs actes et pour mettre fin à la démolition et à la confiscation de biens palestiniens.

En outre, nous appelons une nouvelle fois Israël à mettre immédiatement et complètement fin à toutes les

activités de colonisation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et sur le site de l'aqueduc inférieur. Nous sommes catégoriques : ces colonies sont illégales au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et menacent la viabilité physique et la réalisation d'une solution des deux États, qui doit devenir une réalité pour garantir la justice et la paix pour les Palestiniens et les Israéliens.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland et le général Gauchat des exposés qu'il viennent de présenter.

Près de 80 jours après le début du nouveau cycle du conflit israélo-palestinien, plus de 2 millions d'innocents à Gaza subissent une catastrophe humanitaire sans précédent. Le 11 décembre, grâce aux dispositions prises par les Gouvernements des Émirats arabes unis et de l'Égypte, je me suis rendu aux points de passage de Rafah et d'El-Arich, en compagnie des ambassadeurs d'un certain nombre de pays membres du Conseil de sécurité, et j'ai pu me rendre compte par moi-même de la catastrophe humanitaire à Gaza.

L'Égypte et d'autres pays ont déployé des efforts considérables pour améliorer la situation humanitaire sur le terrain, mais ils restent confrontés à de nombreuses difficultés. D'une part, les habitants de Gaza n'ont pas accès à l'eau, à l'électricité, à la nourriture, au carburant ou aux médicaments ; ils manquent tout simplement du minimum nécessaire pour survivre. D'autre part, un grand nombre de camions chargés d'acheminer des fournitures font la queue, tandis que les fournitures entassées dans les entrepôts d'El-Arich ne peuvent être livrées à temps aux personnes dans le besoin. Plus inquiétant encore, en raison des bombardements aveugles d'Israël, le réseau humanitaire composé d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies intervenant à Gaza est au bord de la paralysie, et la sécurité de leur personnel ne peut être garantie.

Dans ce contexte, les Émirats arabes unis, au nom des États arabes, ont présenté un nouveau projet de résolution du Conseil visant à lever les obstacles à l'accès humanitaire et à atténuer la catastrophe humanitaire à Gaza. Ils ont mené des consultations approfondies avec les membres du Conseil sur le projet de texte, écouté les points de vue et les opinions des organismes humanitaires des Nations Unies et obtenu le soutien de la majorité des membres du Conseil. La Chine s'est portée coauteure du projet de résolution. Nous estimons qu'aucun pays ne devrait avoir de raison d'hésiter face à ce projet de résolution. Nous exhortons les membres du Conseil concernés à adopter une approche constructive et à aider le Conseil à prendre des mesures rapides et concrètes pour sauver des vies.

Il convient de noter que le projet de résolution des Émirats arabes unis est une réponse urgente face à la catastrophe humanitaire actuelle à Gaza. Face à la prolongation du conflit à Gaza et à l'escalade en Cisjordanie, le Conseil doit continuer à jouer le rôle qui lui revient et prendre des mesures pour instaurer rapidement un cessez-le-feu et mettre fin aux hostilités, rétablir la paix dans la région et garantir la justice.

Premièrement, l'instauration d'un cessez-le-feu reste la condition sine qua non. Seul un cessez-le-feu peut permettre d'éviter un plus grand nombre de victimes civiles, y compris parmi les otages. Seul un cessez-le-feu peut empêcher le conflit régional d'échapper à tout contrôle. Et seul un cessez-le-feu peut empêcher que les perspectives d'une solution politique ne soient complètement réduites à néant. La communauté internationale a appelé à plusieurs reprises et à une majorité écrasante à un cessez-le-feu immédiat à Gaza ; pourtant, Israël poursuit ses bombardements et ses tirs d'artillerie. Des écoles, des hôpitaux, des mosquées, des lieux de culte chrétiens et des camps de réfugiés ont été pris pour cible à plusieurs reprises au cours d'opérations militaires, et rien ne peut justifier de telles attaques.

Il faut souligner que le fait de faire plus de victimes civiles à Gaza ne permettra pas de sauver les otages et n'apportera pas plus de sécurité à l'une ou l'autre des parties. Nous exhortons Israël à changer immédiatement de cap et à mettre un terme aux attaques militaires aveugles et au châtement collectif qu'il inflige à la population de Gaza.

Deuxièmement, tout doit être fait pour éviter que la situation en Cisjordanie ne devienne incontrôlable. Tandis que l'attention de la communauté internationale est braquée sur Gaza, la violence de l'armée israélienne et des colons en Cisjordanie s'intensifie. Les Palestiniens font quotidiennement l'objet de fouilles, d'arrestations et d'attaques d'une fréquence et d'une intensité effarantes et qui ont déjà fait de nombreuses victimes. Les activités de peuplement vont à l'encontre du droit international et de la résolution 2334 (2016) et continuent d'éroder les fondements de la solution des deux États. Nous exhortons Israël, Puissance occupante, à s'acquitter de toutes ses obligations en vertu du droit international humanitaire, à cesser toutes les activités de peuplement et à endiguer efficacement les actes de violence perpétrés par les colons, de manière à mettre fin à l'impunité.

Troisièmement, il est impératif de revitaliser la solution des deux États en faisant preuve de toute la détermination politique possible. La solution des deux États est

le seul moyen de régler la question israélo-palestinienne et fait l'objet d'un large consensus au sein de la communauté internationale. La principale raison pour laquelle la question israélo-palestinienne échappe depuis longtemps à tout règlement est précisément le fait que la solution des deux États n'a pas encore été mise en œuvre.

Nous sommes profondément préoccupés par le rejet public, tout récemment, de la solution des deux États par certaines personnalités politiques. La Chine appelle à une intensification des efforts diplomatiques internationaux et régionaux pour réaffirmer l'engagement en faveur de la solution des deux États, raviver les perspectives politiques de cette solution et relancer des négociations directes entre la Palestine et Israël. À l'évidence, toute solution à la question de Palestine doit respecter la volonté du peuple palestinien et les préoccupations légitimes des pays de la région et ne pas s'écarter de l'esprit général de la solution des deux États.

La Chine appelle à l'organisation d'une conférence internationale de paix de plus grande envergure, de plus large portée et plus efficace et à l'élaboration d'un calendrier et d'une feuille de route, afin que la solution des deux États puisse réellement se concrétiser.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016). Je remercie également le général Patrick Gauchat de son exposé.

Depuis la dernière séance du Conseil sur cette résolution, tenue en septembre (voir S/PV.9425), la situation s'est détériorée sur tous les fronts. Le bilan humain et matériel est sans précédent dans le Territoire palestinien occupé et en Israël, et il ne fait aucun doute que les effets s'en feront sentir pendant des années. Cette année, dans la région, la violence meurtrière contre les civils, notamment des actes de terreur, a atteint des sommets. Le cycle sans fin de la violence nous a éloignés d'un horizon politique plus que jamais dans l'histoire récente. Il est tragiquement clair que la population de Gaza paie un tribut inimaginable au conflit. Le nombre de civils tués ou déplacés est choquant, et innombrables sont les personnes qui n'ont toujours pas accès aux produits de première nécessité.

Malte souligne que le respect du droit international humanitaire est primordial. Toutes les parties sont tenues de veiller à la protection des civils et des infrastructures civiles.

Une augmentation sensible de l'aide humanitaire fournie à Gaza est désespérément nécessaire, notamment par l'ouverture de points de passage supplémentaires.

Cela doit aller de pair avec des garanties de sécurité pour le personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires, y compris leurs locaux. La hausse du nombre de morts dans les rangs humanitaires et au sein des effectifs de l'Office de travaux et de secours des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est totalement inacceptable. Les attaques contre les sites religieux et les personnes qui y cherchent refuge et le nombre de journalistes tués durant le conflit sont également inacceptables.

Malte souligne qu'un cessez-le-feu humanitaire immédiat est impératif en ce moment pour assurer la protection des civils et désamorcer le conflit.

Nous continuons de condamner fermement l'attaque terroriste injustifiable perpétrée par le Hamas le 7 octobre. Les tirs indiscriminés de roquette et les actes de violence sexuelle sont tout aussi condamnables. Nous appelons une fois de plus le Hamas à libérer les otages restants sans délai ni condition, conformément à la résolution 2712 (2023). Nous soulignons par ailleurs qu'il est urgent de garantir aux acteurs humanitaires l'accès à ces otages jusqu'à ce qu'ils soient libérés.

Trop de femmes et d'enfants, dans les deux camps, continuent de subir injustement les conséquences du conflit. Le nombre d'enfants qui ont été enlevés ou qui sont en train d'être tués ou mutilés est vertigineux. Les enfants sont plus exposés aux risques de malnutrition, de maladie grave, de déshydratation et de traumatisme psychologique. Ils méritent incontestablement notre protection. Nous félicitons le personnel et les partenaires de l'UNICEF de l'aide vitale et du soutien psychosocial qu'ils apportent à tous les enfants, en particulier à l'intérieur de Gaza, dans des conditions extrêmement difficiles.

Nous soulignons également que les attaques perpétrées par les colons israéliens contre les habitants et les biens palestiniens en Cisjordanie sont inexcusables. Pareils actes ne doivent pas rester impunis.

Les colonies de peuplement, la démolition d'habitations et le déplacement des Palestiniens enfreignent le droit international et la résolution 2334 (2016). Ils font obstacle à la paix, attisent les tensions et menacent la viabilité d'un État palestinien indépendant et d'un seul tenant. Nous réaffirmons notre forte opposition à la politique de peuplement d'Israël et à ses actions visant à implanter des colonies de peuplement en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est.

Il faut agir de toute urgence pour prévenir une escalade régionale et relancer des négociations crédibles et le dialogue entre les deux parties. Un horizon politique

ne peut réellement se dégager que si nous faisons en sorte que l'Autorité palestinienne dispose de la stabilité et de l'appui budgétaires dont elle a besoin.

Malte réaffirme son attachement à un règlement juste et global du conflit, sur la base de la solution des deux États, le long des frontières d'avant 1967, qui réponde aux aspirations légitimes des deux camps, avec Jérusalem-Est comme capitale de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international.

Il est plus crucial que jamais que la communauté internationale engage des efforts véritables en faveur de la paix, mette les parties prenantes régionales au premier rang de toutes les délibérations et règle les questions fondamentales qui sous-tendent le conflit. Nous ne pouvons pas revenir à un statu quo intenable. Les violences et les souffrances doivent cesser.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, et le Chef de mission et Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, le général Gauchat, de leurs évaluations de la situation dans les territoires palestiniens occupés, où des massacres d'une ampleur sans précédent sont en cours depuis deux mois et demi.

Depuis la dernière séance du Conseil sur cette question (voir S/PV.9499), le 8 décembre, il s'est écoulé 10 jours, au cours desquels le nombre de victimes n'a fait qu'augmenter. Depuis le début de l'opération militaire israélienne à Gaza, quelque 19 000 personnes ont été tuées, dont 70 % de femmes et d'enfants, et 90 % des habitants de la bande de Gaza, soit environ 2 millions de personnes, ont été déplacés. Même les otages israéliens sont victimes des actions aveugles d'Israël. À cela s'ajoute le blocus total de Gaza, qui se traduit notamment par la coupure des communications et les restrictions strictes imposées à l'acheminement de l'aide humanitaire. La bande de Gaza connaît de graves pénuries d'eau, de carburant et de médicaments. L'ordre public est sur le point de s'effondrer.

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, Tedros Adhanom Ghebreyesus, confirme que dans la bande de Gaza, il n'y a aucun endroit sûr et personne n'est en sécurité. Sur 36 établissements de santé, jusqu'à récemment, seuls huit étaient partiellement opérationnels, mais sans eau ni électricité. La perte de personnel en dit long sur ce qui se passe à Gaza : des membres du

personnel du Comité international de la Croix-Rouge et de l'ONU ont été tués avec toute leur famille, y compris des bébés. Quelque 90 installations de l'ONU ont été attaquées, certaines à plusieurs reprises, et 133 membres du personnel de l'Organisation ont été tués. Selon les données des Nations Unies, il s'agit de la plus grande perte en vies humaines de l'histoire de l'ONU. Le Chef du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Martin Griffiths, a déclaré que la catastrophe dans la bande de Gaza est la pire qu'il ait jamais vue, en particulier parce que la population n'a nulle part où aller et que l'objectif déclaré de détruire le Hamas n'est pas réalisable.

Selon les médias, Israël a largué quelque 29 000 bombes sur Gaza, ce qui est comparable au nombre d'obus largués par les États-Unis et la Grande-Bretagne pendant toute la durée de l'agression militaire en Iraq en 2003. Nous avons reçu des informations choquantes du Patriarcat latin de Jérusalem selon lesquelles, le 16 décembre, deux chrétiennes ont été tuées par un tireur d'élite des Forces de défense israéliennes alors qu'elles se dirigeaient vers le monastère de la paroisse de la Sainte Famille à Gaza, où la plupart de familles chrétiennes ont trouvé refuge depuis le début de la guerre. Sept autres personnes ont été blessées alors qu'elles tentaient de protéger leurs proches dans l'enceinte de l'église. Selon des témoins oculaires, il n'y a pas eu d'avertissement ou de notification. Le même jour, Israël a lancé une attaque à la roquette contre le couvent des Sœurs de Mère Teresa, qui fait partie de l'enceinte de l'église et a été désigné comme lieu de culte depuis le début de l'escalade. Ces attaques se poursuivent alors que tout le monde se prépare à fêter Noël le 25 décembre.

En raison de la catastrophe à Gaza, qui résulte des actions d'Israël, la situation en Cisjordanie est reléguée au second plan dans l'actualité, mais la violence fait rage là aussi. Les raids violents des forces armées israéliennes et les attaques brutales des colons israéliens se poursuivent. Cinq Palestiniens ont été tués dans le camp de réfugiés Nour Chams au cours des dernières 24 heures, à la suite d'un raid militaire israélien. La veille, le 18 décembre, un autre Palestinien de 17 ans a été tué dans le camp de Faraa. Cela porte à au moins 293 le nombre total de victimes des prétendues opérations israéliennes en Cisjordanie depuis le 7 octobre.

Dans ce contexte, nous tenons à souligner qu'Israël a entrepris le nettoyage de la Cisjordanie depuis longtemps, avant même les événements du 7 octobre, et sans aucun lien avec la menace terroriste pour la sécurité, qui est l'argument invoqué par Jérusalem-Ouest pour mener son opération sans précédent dans la bande de Gaza.

Dans le même temps, la démolition des logements palestiniens bâtis sans permis de construire israéliens se poursuit en Cisjordanie, alors qu'il est presque impossible pour les résidents d'obtenir ces permis. La politique de colonisation illégale à Jérusalem-Ouest, y compris le financement de l'expansion des colonies israéliennes, se poursuit sans relâche. Ces plans sont approuvés par les autorités israéliennes parallèlement à la destruction systématique de Gaza.

L'ampleur de la catastrophe humaine dans la zone du conflit palestinien-israélien a contraint le Secrétaire général à utiliser les pouvoirs que lui confère l'Article 99 de la Charte des Nations Unies pour demander au Conseil de sécurité de prendre une décision pour mettre fin à l'effusion de sang. Cependant, malgré les efforts déployés par l'écrasante majorité des membres du Conseil, tous les projets de résolution déposés à cette fin ont été bloqués par Washington, qui, au lieu d'aider les civils, fournit à Israël de grandes quantités d'armes de toutes sortes qui sont utilisées pour tuer des civils palestiniens.

Il devrait maintenant être évident pour tout le monde que l'obstacle à l'action collective de l'ONU ne résulte pas d'un problème institutionnel objectif, mais uniquement des ambitions bornées et égoïstes des dirigeants américains. Il n'est pas exagéré de dire qu'il existe un consensus mondial sur la nécessité d'un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza. Les États-Unis sont le seul État, en dehors d'Israël, qui s'y oppose, se dressant contre l'ensemble de la communauté internationale.

Depuis les événements tragiques du 7 octobre, la politique de Washington dans la région est dans une impasse stratégique. L'attaque du Hamas, que rien ne saurait justifier, ne peut être considérée indépendamment des actions menées par Israël pour implanter et étendre ses colonies sur le territoire palestinien, ou de la politique des États-Unis, qui a échoué, qui consiste à fermer les yeux sur la question palestinienne et sur les aspirations légitimes des Palestiniens à un État qui leur soit propre. Ces actions visent à saper le fondement juridique international du règlement du conflit au Moyen-Orient, y compris la solution des deux États. Avec l'encouragement de Washington, les résolutions du Conseil de sécurité promettant un État aux Palestiniens ont été sabotées par Israël depuis plus d'une décennie, sur fond d'expansion illégale des colonies et de saisies de terres et de biens palestiniens. C'est dans ce contexte, ainsi que sous le blocus de Gaza qui se poursuit depuis des années, que plusieurs générations de Gazaouis ont grandi dans l'isolement le plus complet.

La position de la Fédération de Russie reste inchangée. Nous attachons une grande importance aux relations historiquement étroites que nous entretenons avec les Palestiniens et les Israéliens. Nous condamnons tout acte terroriste et tout recours à la force aveugle contre des civils et des biens de caractère civil. Nous plaidons pour la cessation des hostilités à Gaza, ainsi que pour la sécurité des civils et la libération des détenus.

Dans le même temps, nous avons toujours maintenu notre position en faveur de la création d'un État palestinien indépendant et viable sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant dans la paix et la sécurité avec Israël. Notre approche se fonde sur le cadre juridique international pour un règlement du conflit au Moyen-Orient, y compris les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

En outre, nous appelons à la mise en œuvre du seul document du Conseil de sécurité adopté à ce jour sur Gaza, la résolution 2712 (2023), qui, malgré toutes ses lacunes, contient au moins un appel contraignant aux parties pour qu'elles déclarent des pauses humanitaires. Il est nécessaire d'assurer un suivi international de la mise en œuvre de cette décision du Conseil, sous les auspices de l'ONU. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir formulé des options de suivi pertinentes. Nous sommes en train de les examiner attentivement. Nous espérons que le Conseil sera bientôt en mesure de prendre une décision sur l'option qu'il faut choisir, par le biais d'une résolution pertinente.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Tor Wennesland et le général de division Patrick Gauchat de leurs exposés.

Nous saluons le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016), qui aborde certaines des questions décisives concernant le processus de paix au Moyen-Orient. Nous regrettons que la perspective que notre aspiration collective à la solution des deux États se réalise continue d'être mise à mal par le climat hautement délétère qui règne actuellement dans la bande de Gaza.

Les exposés que nous venons d'entendre brossent un sombre tableau de la solution des deux États. Nous constatons que les actions menées sur le terrain par les Israéliens et les Palestiniens sont incompatibles avec la recherche d'une paix durable au Moyen-Orient. Nous réaffirmons notre position selon laquelle la violence n'a jamais été un outil efficace pour régler un conflit et qu'elle ne le sera pas dans ce conflit.

Nous sommes également bouleversés par l'effroyable situation humanitaire dans la bande de Gaza et dans d'autres parties des territoires palestiniens occupés, qui semble se détériorer chaque jour à mesure que la guerre se prolonge. Nous appelons au respect du droit international humanitaire et du droit international des droits humains et à la protection de l'ensemble des civils et des infrastructures civiles. Nous saluons la décision du Gouvernement israélien d'ouvrir son point de passage de Kerem Shalom pour permettre l'acheminement direct de l'aide et des fournitures humanitaires aux personnes déplacées à Gaza, dont le nombre ne cesse d'augmenter, y compris les femmes, les enfants et les personnes âgées, qui en ont désespérément besoin.

En tant que Conseil, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin aux hostilités et donner une chance à la paix. Nous devons également reconnaître et accepter l'importance de relancer le processus de paix, qui est au point mort. Nous sommes fermement convaincus que la reprise du processus de paix sera propice à des mesures de confiance et permettra un règlement pacifique et durable de la question de Palestine, sur la base des principes du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'engagement du Ghana à continuer d'appuyer un processus de paix concret, qui permette en fin de compte d'ouvrir la voie au règlement du conflit israélo-palestinien de longue date et d'assurer la réalisation des droits et des aspirations des Israéliens et des Palestiniens, pour la prospérité des peuples de l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

M^{me} Broadhurst-Estival (France) : Je remercie Tor Wennesland ainsi que le général Gauchat de leurs exposés.

La situation humanitaire catastrophique à Gaza ne doit pas nous faire oublier que la colonisation israélienne se poursuit et même s'accélère en Cisjordanie. La France réitère sa ferme condamnation de cette politique illégale au regard du droit international, qui contrevient à plusieurs résolutions du Conseil, notamment la résolution 2334 (2016). Nous rappelons à Israël les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, en particulier l'article 49 de la quatrième Convention de Genève.

La France ne reconnaîtra jamais l'annexion illégale de territoires, ni la légalisation de colonies sauvages. Elle réitère sa condamnation de la décision israélienne du 6 décembre dernier autorisant la construction de 1 800 nouvelles unités de logement dans les colonies à Jérusalem-Est. Elle condamne également fermement les

mesures d'expropriation notifiées le 10 décembre dernier à certaines familles de la vieille ville de Jérusalem. Ces décisions compromettent la possibilité d'établir un futur État palestinien viable et contigu et mettent en danger la perspective de la solution des deux États ayant l'un et l'autre Jérusalem comme capitale.

La priorité aujourd'hui est l'arrêt immédiat des mesures unilatérales. La France rappelle que la résolution 2334 (2016) porte également sur la mise en œuvre de la différenciation par les États entre le territoire d'Israël et les territoires palestiniens occupés. Conformément à ses obligations, l'Union européenne veille à sa stricte application.

Nous condamnons fermement les violences qui sont commises par les colons extrémistes en Cisjordanie, qui terrorisent les communautés palestiniennes. Elles doivent cesser immédiatement et leurs auteurs doivent être punis. L'incapacité d'Israël à protéger les Palestiniens et à poursuivre les colons extrémistes a conduit à un environnement d'impunité presque totale dans lequel la violence des colons a atteint des niveaux sans précédent. Cette situation compromet la sécurité en Cisjordanie et dans la région et menace les perspectives d'une paix durable.

Le 15 décembre, la France, aux côtés du Royaume-Uni et de la Suisse, ainsi que de 11 autres États, a rappelé l'obligation pour Israël, en tant que Puissance occupante, de protéger les civils palestiniens en Cisjordanie. Nous appelons les autorités israéliennes à traduire les auteurs de violence en justice. Nous ne pouvons accepter ces exactions, qui privent les Palestiniens de leurs droits et de leurs terres. C'est ce qu'a rappelé la Ministre française des affaires étrangères alors qu'elle était en déplacement en Israël et dans les territoires palestiniens occupés ce week-end. Elle a également annoncé que des mesures seraient prises.

Il faut restaurer d'urgence un horizon politique pour mettre en œuvre la solution des deux États. La Ministre française des affaires étrangères a réaffirmé la solidarité de notre pays avec le peuple israélien et notre attachement à sa sécurité. Je rappelle notre condamnation la plus ferme des violences sexuelles et fondées sur le genre qui ont été perpétrées par le Hamas le 7 octobre. Nous appelons à une nouvelle trêve humanitaire immédiate et durable qui doit conduire à un cessez-le-feu pérenne, afin d'obtenir la libération de tous les otages encore détenus par le Hamas et d'apporter à la population de Gaza l'aide dont elle a besoin en urgence.

Nous rappelons l'impératif qui s'impose à toutes les parties de respecter pleinement le droit international humanitaire. La France déplore la mort de milliers de civils palestiniens et a condamné le bombardement d'un

bâtiment d'habitation, qui a causé la mort d'un agent du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ainsi que de très nombreux autres civils, à Rafah. Nous exigeons que toute la lumière soit faite par les autorités israéliennes sur les circonstances de ce bombardement.

Une reprise du processus politique est indispensable. Il faut travailler à l'édification d'un État pour les Palestiniens. L'Autorité palestinienne a un rôle central à jouer dans ce processus, en Cisjordanie comme à Gaza, qui a vocation à faire partie de cet État palestinien. La France est activement mobilisée en ce sens auprès des parties et avec l'ensemble de ses partenaires régionaux et internationaux. L'immobilisme n'est pas une solution. Comme nous l'avons vu, le conflit à Gaza a déjà des répercussions dans la région.

Il est capital d'éviter un embrasement régional, comme l'a rappelé la Ministre qui était en déplacement au Liban hier. La France appelle toutes les parties à faire preuve de responsabilité. La stabilité du Liban-Sud nécessite le plein respect de la résolution 1701 (2006) par toutes les parties.

Enfin, la France condamne les attaques commises par les houthistes contre des navires commerciaux en mer Rouge et va continuer de se mobiliser pour contribuer à la sécurité maritime dans la région et préserver la liberté de navigation. Nous saluons l'unanimité du Conseil de sécurité à ce sujet.

M^{me} Nygema Ndong (Gabon) : Nous sommes reconnaissants au Coordonnateur spécial Tor Wennesland et au général de division Patrick Gauchat pour leurs exposés édifians sur la situation qui prévaut à Gaza et dans la région.

Il y a eu trop de morts, de blessés, de vies gâchées et de destins volés au nom d'une guerre qui ne peut pas se gagner par la violence. La guerre qui oppose Israël au Hamas depuis le 7 octobre dernier, nouvelle phase du conflit israélo-palestinien vieux d'une dizaine d'années, apparaît la plus meurtrière pour les deux camps. Ce bain de sang doit cesser.

Nous appelons les autorités israéliennes à la plus grande retenue et à la responsabilité dans la conduite de leurs opérations militaires, conformément au droit international humanitaire. De même, le Gabon exige la libération immédiate et sans condition de tous les otages.

Alors que la situation se détériore à une échelle sans précédent sur le terrain, les divisions au sein du Conseil de sécurité sont humainement incompréhensibles. L'Assemblée générale a adopté, le 12 décembre dernier, à une large majorité une résolution réclamant notamment un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza, lors d'une session extraordinaire

d'urgence (résolution ES-10/22 de l'Assemblée générale). Le Gabon a voté en faveur de ce projet de résolution. La cessation des hostilités est en effet un préalable à l'accès sécurisé de l'aide humanitaire aux populations civiles dans le besoin. De même, les parties sont encouragées à engager un dialogue constructif pour réactiver un processus de paix à même de parvenir à une solution pacifique au conflit.

L'unité du Conseil de sécurité est cruciale pour sauver des vies et se réconcilier avec les obligations souscrites en vertu du droit international humanitaire. Le Gabon a soutenu et soutiendra toute initiative visant à redonner l'espoir de sauver des vies humaines et à contribuer à l'amélioration du sort des populations civiles et à la désescalade. Le projet de résolution sur l'augmentation et le suivi de l'aide à Gaza, que nous espérons voir adopté aujourd'hui, offre une opportunité notamment pour la réaffirmation que la bande de Gaza fait partie intégrante du Territoire palestinien occupé en 1967 et doit faire partie de l'État palestinien ; l'appel à une cessation urgente et durable des hostilités afin de permettre un accès humanitaire sûr et sans entrave ; l'exigence de la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages ; et l'exigence de la fourniture de carburant à Gaza à des niveaux permettant de répondre aux besoins humanitaires requis.

Le Gabon soutient la proposition du Secrétaire général de mettre en place un mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire à Gaza. Nous prenons note également de l'ouverture temporaire du point de passage de Kerem Shalom.

L'heure est grave. Nous ne pouvons pas nous permettre de demeurer dans l'impasse et l'immobilisme. Le Gabon, dont le mandat au Conseil de sécurité tire à sa fin, entend jeter ses dernières forces afin de faire taire les armes dans la guerre entre Israël et le Hamas et d'éviter un embrasement dans l'ensemble de la région, parce que le risque d'un embrasement de toute cette région est bien réel. Nous sommes préoccupés par les attaques des houthistes du Yémen contre des navires en mer Rouge, et la situation entre Israël et le Liban reste toujours aussi volatile. Nous appelons toutes les parties à la retenue et au respect de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire.

Nous appelons également à la mise en œuvre de la résolution 2712 (2023), qui a suscité tant d'espoir dans la perspective de sauver des vies humaines, particulièrement celles des enfants et des femmes.

Nous ne cesserons de répéter que la solution au conflit israélo-palestinien doit être politique et diplomatique à travers le dialogue et les négociations de bonne foi en s'assurant du respect des légitimes préoccupations

de chacune des parties. Nous devons donc intensifier nos efforts pour trouver une solution juste et durable au conflit, fondée sur la solution des deux États.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Wennesland et le général de division Gauchat de leurs observations.

Le 7 octobre, des innocents ont été sauvagement assassinés. Des milliers de personnes ont été blessées et des bébés, des jeunes et des personnes ayant survécu à l'Holocauste ont été tués. Des femmes et des filles ont été violées. Des innocents ont été pris en otage. La suite est connue de tous et perdure encore aujourd'hui. Cette guerre et son effroyable bilan humain constituent une nouvelle tragédie qui s'ajoute à tant d'autres par le passé, où les civils finissent toujours par payer le prix le plus élevé, en particulier les enfants, victimes de guerres qu'ils n'ont jamais choisies et de conflits qu'ils ne peuvent pas comprendre.

Nous appelons au plein respect du droit international humanitaire, comme nous le faisons à chaque séance. Ce n'est pas une option, mais une obligation. Les terroristes doivent être tués, mais les innocents – les enfants, les civils et leurs familles, les travailleurs humanitaires, le personnel des Nations Unies et les journalistes – doivent être protégés. Nous déplorons chaque vie innocente perdue dans cette guerre sanglante, qu'elle soit israélienne ou palestinienne. Toute vie innocente a la même valeur, de part et d'autre de cette frontière ou de toute autre.

Pendant une semaine entière, les armes se sont tuées, la raison l'a emporté, une centaine d'otages ont été libérés et une lueur d'espoir est revenue. Le monde a retenu son souffle, espérant que la trêve serait prolongée, mais le Hamas ne l'a pas vu de cet œil, laissant les familles des otages dans une angoisse profonde et sachant pertinemment ce qui se arriverait, à savoir que d'autres innocents seraient tués et que d'autres Palestiniens innocents seraient sacrifiés. Nous demeurons préoccupés par la situation des otages qui sont toujours entre les mains ensanglantées du Hamas. Ceux qui ont été renvoyés en Israël étaient mal nourris, malades, blessés et dans un piètre état psychologique. Nous renouvelons notre appel en faveur de la libération immédiate et sans condition des otages restants et, dans l'intervalle, le Comité international de la Croix-Rouge doit être autorisé à leur rendre visite et à s'assurer de leur bien-être.

Parallèlement à la véritable guerre qui est livrée au moyen d'armes à feu, de roquettes et de chars, un autre affrontement direct fait rage à coups de tweets, de mots-dièse et de partages, la fameuse guerre à 140 caractères, qui se

caractérisé par des images sans filtre, des vidéos brutes, des discours de haine, des théories du complot et des propos antisémites, semant encore davantage la discorde et propageant encore plus de haine. Ce serait une tragédie, ou du moins une nouvelle tragédie qui viendrait s'ajouter à celle qui se déroule sous nos yeux, si l'immense souffrance des citoyens de Gaza, les milliers de vies perdues et l'océan de douleur humaine infligée de part et d'autre étaient utilisés par le Hamas pour renforcer son discours. Nous craignons que, dans ce contexte où tout est noir ou blanc, cela ne se produise. Il faut s'y opposer, car c'est la recette idéale pour une tragédie.

Nous partageons les vives inquiétudes suscitées par la détérioration de la situation humanitaire à Gaza. Malgré la quantité d'aide acheminée et les mécanismes de déconfliction mis en place, le fait est que la situation est très grave et qu'un système humanitaire au bord de l'effondrement peine à survivre. Nous appelons à la mise en œuvre intégrale de la résolution 2712 (2023) et réaffirmons la nécessité de prendre des mesures urgentes pour que l'aide parvienne aux civils dès que possible et sans entrave. Nous appuyons les efforts visant à accroître l'aide humanitaire et à mettre en place un mécanisme de contrôle, ainsi que tous ceux qui sont déployés pour mettre fin aux hostilités. Nous devons veiller à mettre en place un mécanisme qui contribue à favoriser et à faciliter l'accès aux personnes qui souffrent, tout en évitant de nous engager précipitamment dans une démarche qui, malgré les bonnes intentions, pourrait produire l'effet inverse, en particulier pour les personnes qui se trouvent sur le terrain. À cet égard, nous saluons la décision d'ouvrir le point de passage de Kerem Shalom à l'aide humanitaire.

La situation en Cisjordanie constitue un autre motif de préoccupation. Les violences commises par les colons contre des civils palestiniens sont inacceptables. Elles doivent cesser, et tous les actes de violence doivent faire l'objet d'une enquête en bonne et due forme. Le fait que la résolution 2334 (2016) n'est pas mise en œuvre continue de nous préoccuper. Nous rappelons que les colonies constituent une violation du droit international. Elles font obstacle à la solution des deux États. Elles doivent être démantelées, et non étendues.

Je conclurai en disant que, comme tous les autres conflits, celui-ci prendra lui aussi fin et, nous l'espérons, le plus tôt possible. Il laissera derrière lui des ruines, un immense chagrin et de profondes cicatrices. La reconstruction politique et physique de Gaza nécessitera de nouveaux et véritables efforts. Comme il s'agit peut-être de la dernière séance consacrée à cette question à laquelle mon pays participe en tant que membre du Conseil de

sécurité, je voudrais souligner, comme nous l'avons dit et répété à toutes les autres séances, que nous attendons avec impatience le moment où la solution des deux États sera promue, non pas comme un mantra vide de sens, non pas comme un substitut commode à l'échec et non pas comme un placebo, mais comme un véritable processus permettant aux Israéliens et aux Palestiniens de trouver un moyen de sortir de l'horrible impasse, du terrible blocage et des échecs perpétuels de ces dernières décennies, et de concevoir, d'accepter et de mettre en œuvre, de concert avec la communauté internationale, des moyens de vivre côte à côte, chacun dans son propre État, dans la dignité, la prospérité et la sécurité, à l'abri de la terreur et de l'insécurité. Sinon, même si le Hamas est défait, son idéologie demeurera, et si celle-ci n'est pas abandonnée ou éliminée, les projets resteront des rêves, ces rêves seront réduits à néant et la dure et impitoyable réalité se perpétuera, et ce ne sera malheureusement qu'une question de temps avant qu'une nouvelle tragédie ne se produise.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais présenter, au nom des Émirats arabes unis, mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple koweïtiens à la suite du décès du regretté Émir du Koweït, S. A. le cheik Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah. Il aura été un véritable leader et un infatigable défenseur de la paix dans la région, se faisant le champion de causes humanitaires partout dans le monde. Sa disparition sera ressentie dans le monde entier.

Je remercie nos intervenants d'aujourd'hui, le Coordonnateur spécial Tor Wennesland et le général Patrick Gauchat, de nous avoir mis au fait de la situation sur le terrain.

Nous approchons de la fin de ce qui a été l'année la plus meurtrière dans le Territoire palestinien occupé. Il s'agit là d'un signal d'alarme qui doit nous rappeler que le statu quo actuel ne peut plus durer, à commencer par la situation qui prévaut à Gaza. La semaine dernière, de nombreux membres du Conseil de sécurité ont découvert un système humanitaire au bord de la rupture au point de passage de Rafah. Ils ont vu des milliers de camions et d'entrepôts remplis d'aide provenant de personnes et de gouvernements du monde entier, témoignage tangible de leur solidarité avec la population gazaouite. Pendant ce temps, de l'autre côté de la frontière, 2,2 millions de personnes demeurent prises au piège, et neuf personnes sur 10 restent des jours entiers privées de nourriture. Les Gazaouites souffrent comme jamais de la faim et de la soif, tandis que les médecins ne disposent même pas des fournitures médicales les plus élémentaires pour traiter les blessés et faire face à la menace croissante d'infection.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'un accès. Le projet de résolution sur lequel nous voterons tout à l'heure vise à répondre à ce besoin en exigeant l'utilisation de toutes les voies terrestres, maritimes et aériennes pour permettre l'acheminement de l'aide. Israël doit cesser de faire obstacle à l'entrée de l'aide et permettre à l'assistance vitale de parvenir dans la bande de Gaza. Les Émirats arabes unis prennent acte de l'ouverture du point de passage de Karam Abou Salem. Nous demandons aux autorités de garantir son ouverture totale, y compris au fret commercial, afin que l'aide puisse être acheminée à grande échelle.

L'entrée de l'aide ne suffit pas à elle seule : les travailleurs humanitaires ne doivent pas avoir à faire le sacrifice ultime pour mener à bien leur action vitale, et les personnes qui accèdent à l'aide doivent pouvoir le faire sans craindre pour leur sécurité. C'est pourquoi nous avons besoin de pauses humanitaires urgentes et prolongées et de corridors dans l'ensemble de la bande de Gaza, comme il est demandé dans la résolution 2712 (2023). Le contrôle et la vérification sont indispensables à sa mise en œuvre. Nous nous félicitons de la lettre adressée hier au Conseil par le Secrétaire général, dans laquelle il propose des options. Nous sommes impatients d'en discuter avec les autres membres du Conseil et de voir le Secrétariat en poursuivre l'élaboration.

Un cessez-le-feu humanitaire reste une nécessité fondamentale pour mettre un terme aux souffrances à Gaza. Cela permettra de mettre fin à l'effusion de sang, de garantir un accès sûr et sans entrave à l'aide humanitaire et d'offrir la possibilité de mettre les otages en sécurité. Pendant ce temps, à moins de 100 kilomètres de Gaza, les habitants de la Cisjordanie vivent dans un contexte de violence et de peur qui s'est aggravé au cours des deux derniers mois. Depuis le 7 octobre, le nombre de personnes tuées en Cisjordanie a augmenté : 278 Palestiniens, dont 70 enfants, ont perdu la vie. C'est plus de la moitié du nombre total de victimes enregistré depuis le début de l'année, une année déjà marquée par des niveaux de violence sans précédent. Le niveau des violences commises par les colons est inquiétant et ne faiblit pas, comme en témoignent les 344 attaques perpétrées par des colons israéliens contre des Palestiniens au cours des deux derniers mois. Cette situation est inacceptable et doit cesser. Ce n'est pas parce que les extrémistes crient le plus fort qu'ils doivent décider du sort de la région.

Nous sommes aussi vivement préoccupés par les informations selon lesquelles Israël aurait approuvé l'implantation d'une nouvelle colonie illégale à Jérusalem-Est, comprenant 1 700 logements. Nous rejetons et condamnons avec la plus grande fermeté toute tentative d'exploiter la

guerre actuelle contre Gaza pour étendre les colonies et déplacer les Palestiniens de leur terre. Il s'agit également d'une grave violation de la résolution 2334 (2016). Plus qu'un simple réquisitoire contre les colonies, c'est par cette résolution que le Conseil a renouvelé son engagement en faveur de la solution des deux États et des paramètres nécessaires à la paix entre Israéliens et Palestiniens. La violence dont nous sommes actuellement témoins à Gaza et en Cisjordanie découle directement du fait que la résolution 2334 (2016) n'est pas pleinement mise en œuvre et qu'il n'existe pas de processus politique digne de ce nom. Les événements des deux derniers mois l'ont montré très clairement et ont permis de souligner la nécessité urgente de régler la question de Palestine, une question prioritaire pour nous tous. C'est pourquoi nous avons besoin d'une solution globale, juste et durable. L'attachement de la communauté internationale à la solution des deux États est une responsabilité que nous devons tous assumer ainsi qu'un appel à l'action que nous devons tous entendre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Équateur.

Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, et le général Patrick Gauchat de leurs exposés d'aujourd'hui, ainsi que le Secrétariat de son rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016) (S/2023/988). Je réaffirme l'appui de mon pays à l'action menée par l'ONU, précieuse et désintéressée.

Dans son rapport, le Secrétaire général décrit le trimestre écoulé comme la période la plus meurtrière pour les Israéliens et les Palestiniens dans l'histoire de ce conflit et rend compte de l'explosion de violence qui a commencé le 7 octobre dernier avec les attaques terroristes odieuses perpétrées par le Hamas, et qui s'est poursuivie jusqu'à présent, avec des conséquences très graves et catastrophiques pour la population civile et pour la situation humanitaire. Ce rapport est un document bien sombre que nous aurions préféré ne jamais recevoir. Outre la situation à Gaza, il fait état de l'augmentation alarmante des actes de violence en Cisjordanie, parfois perpétrés par des colons ; de la poursuite des activités de peuplement illégales ; et de l'augmentation des déclarations incendiaires et des actes de provocation et d'incitation à la violence, y compris la glorification inacceptable de l'homicide de civils et des actes terroristes. En bref, le rapport est le résumé d'une période funeste de terreur, de haine, de violence et de mort. Il s'agit en même temps d'un avertissement et d'un appel à l'action.

Il y a quelques jours, j'ai eu l'occasion de me rendre au point de passage de Rafah, à la frontière entre l'Égypte et Gaza. Avec d'autres représentants des pays membres actuels et futurs du Conseil, à l'initiative de la délégation des Émirats arabes unis et en coordination avec l'Égypte, et je les en remercie, j'ai pu constater de mes propres yeux la gravité et l'urgence de la situation humanitaire. Nous devons de toute urgence poursuivre nos efforts pour atténuer les souffrances des civils à Gaza, et c'est pourquoi nous pensons qu'un cessez-le-feu humanitaire immédiat est indispensable, car il permettrait d'intensifier les opérations d'acheminement et de distribution de l'aide.

Il est de notre devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter d'autres cas comme celui de Wala, une jeune Palestinienne, mère d'un fils décédé et d'un autre blessé, que j'ai rencontrée dans un hôpital en Égypte durant ma visite. À cet égard, la résolution 2712 (2023), à l'instar de toutes les autres résolutions du Conseil, doit être mise en œuvre immédiatement. Il faut également empêcher la propagation de la violence à d'autres zones, raison pour laquelle il est indispensable de prévenir les actes d'incitation à la violence, les discours de haine et la glorification de la violence. Nous appelons les dirigeants à faire preuve de responsabilité et d'humanité.

Comme le Secrétaire général l'indique à juste titre dans son rapport, les dirigeants et les dirigeantes ont

l'obligation de condamner clairement et explicitement les actes de terreur et de violence dirigés contre les civils, je le répète, clairement et explicitement. En outre, nous sommes préoccupés par la montée des discours de haine, de l'islamophobie et de l'antisémitisme dans diverses régions du monde. C'est inacceptable. Une fois de plus, nous en appelons à la raison et à la responsabilité de chacun et de chacune pour éviter la propagation de la désinformation et de l'hostilité.

Pour terminer, mon pays réaffirme son attachement à la paix et réitère son appel à un cessez-le-feu humanitaire, sa condamnation des attaques terroristes du Hamas et de la violence contre les civils, ainsi que sa demande de libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Il réaffirme également sa conviction que la seule façon de mettre fin à ce conflit passe par une solution pacifique, négociée, définitive et juste pour les parties, fondée sur l'existence de deux États, la Palestine et Israël, sur la base des frontières de 1967 et conformément aux résolutions pertinentes.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 5.